

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

## LA CAUSE

DU

VENERABLE JEAN-BAPTISTE VIANNEY

Curé d'Ars

---

LE premier dimanche du carême, la Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie *Coram Sanctissimo*, pour entendre la déclaration solennelle d'authenticité des miracles opérés par l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars.

Mgr Luçon, évêque de Belley, diocèse du curé d'Ars, a adressé à Sa Sainteté un discours auquel Pie X a répondu en latin.

Le Pape a exprimé sa joie d'avoir pu, durant les quelques mois de son pontificat, avancer les causes de plusieurs vénérables serviteurs de Dieu, notamment celle du curé d'Ars, véritable modèle des pasteurs dans un rang modeste de la hiérarchie dans laquelle Pie X s'honore d'avoir vécu lui-même.

Finalement, le Saint-Père a exprimé l'espoir que la prochaine canonisation du vénérable serviteur de Dieu rappellera aux ennemis de l'Église les services et les bienfaits du sacerdoce.

### DECRET

CONCERNANT LE DIOCÈSE DE BELLEY AU SUJET DE LA BÉATIFICATION ET DE LA CANONISATION DU VÉNÉRABLE  
SERVITEUR DE DIEU, JEAN-BAPTISTE VIANNEY, CURÉ  
D'ARS

*Sur la question de savoir : « Y a-t-il des miracles constatés, et lesquels, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ? »*

« Le gouvernement des âmes c'est l'art des arts », dit saint Grégoire le Grand dans ses écrits. Cette affirmation se vérifie toujours et partout, mais principalement lorsque les inclinations et les mœurs du peuple sont corrompues. Car, plus les blessures à guérir dans la société malade sont nombreuses et graves, plus la guérison en est malaisée et plus habile doit être la main du médecin. Aussi, à ces époques, la divine Providence a coutume de susciter des prêtres fidèles et de leur confier le soin de réformer leur peuple, ainsi qu'elle le fit jadis pour Jérémie : « Voilà que je t'ai chargé d'arracher, de détruire, de disperser, de dissiper, d'édifier et de planter » (1). C'est ce qu'on vit en France vers le début du siècle dernier, par le ministère d'un homme dont l'utilité ne se renferma pas dans les limites de sa bourgade, mais se fit sentir dans toute l'étendue de son pays.

Le vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Vianney, moins connu sous son propre nom que par le titre de la charge remplie par lui si saintement — puisqu'on avait coutume de l'appeler le « curé d'Ars » — fut appelé, par une vocation divine, de la garde du troupeau paternel à laquelle il était voué dans son enfance aux fonctions de pasteur sacré. Dans ces fonctions, il eut non seulement le mérite de réaliser, par l'innocence de sa vie et par l'exemple de toutes les vertus, ce qu'on attendait et désirait de son pieux sacerdoce, dans la sphère des sollicitudes qu'il lui imposait, mais encore celui de

---

(1) 1, 10.

dépasser l'attente et les désirs du pieux ecclésiastique qui s'était chargé de son éducation. Nommé à la cure d'Ars, « il vint non avec la sublimité du discours et de la sagesse, mais avec la bonté et le zèle de son âme » (2).

Par la charité dont il brûlait, « s'étant fait tout à tous », il obtint bientôt que le village d'Ars devint, non seulement le séjour de la prière et l'arène de la vertu chrétienne, mais encore l'asile des malheureux, l'hospice des infirmes, la providence de tout le pays. « Et précisément, c'est sous ce nom de Providence qu'il fonda une maison pour l'entretien et la tutelle des jeunes filles, maison qui fut un modèle d'éducation populaire.

Du reste, prêchant souvent, priant avec ardeur, macérant son corps par les jeûnes, les veilles, les flagellations, passant presque des journées entières et une bonne partie de ses nuits au confessionnal, il obtint cette grâce que « Dieu accrût le nombre de ceux qui chaque jour se sauvaient par lui » (3). Par là sa vie commença à être de jour en jour un objet plus grand d'admiration, son nom se répandit au loin, des hommes de toute condition vinrent le voir, non seulement des diverses parties de la France, mais encore de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, et cela pendant vingt-cinq ans sans discontinuer. On était aussi poussé à ces pèlerinages par le désir d'aller voir un homme enrichi de dons supérieurs, un homme enfin auquel, de son vivant, de nombreux miracles étaient attribués.

---

(2) *Cor.*, II, 1. — *Eccl.*, XLV, XXIX.

(3) *Act. Ap.* II, 47.

La renommée de cette sainteté et de ces miracles s'étant accrue après sa pieuse mort, survenue le 30 juin 1859, il en résulta que, à peine cinq ans après, la cause de Jean-Baptiste Vianney fut déférée à la Sacrée Congrégation des Rites.

Après que fut rendu le décret tout récent proclamant l'hérécité des vertus, décret qui fut rendu le septième jour des calendes d'août de l'année 1896, par Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, d'heureuse mémoire, une enquête minutieuse ayant été faite au sujet de deux miracles qui, suivant l'opinion générale, avaient été accomplis par l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, les actes du procès furent vérifiés et approuvés par la S. Congrégation des Rites.

Le premier de ces miracles eut lieu dans la ville de *Saint-Laurent-le-Maçon*, en l'année 1862 ; Claude-Léon Roussat, enfant de six ans, atteint d'épilepsie, ayant les nerfs malades et épuisés, les membres paralysés, ayant, en outre perdu l'usage de la parole, traînait une vie misérable et en était arrivé au point de ne plus pouvoir retenir sa salive. En vain avait-on employé tous les remèdes ; la violence de la maladie croissait chaque jour, et les médecins avaient perdu tout espoir de sauver l'infirmes.

Alors les parents conduisirent l'enfant au tombeau de Jean-Baptiste Vianney, avec le dessein de solliciter le vénérable serviteur de Dieu par une neuvaine de prières. Le bras paralysé de l'enfant fut approché du tombeau et aussitôt la guérison commença ; en effet, de cette même main, l'enfant donna d'abord une aumône à un

pauvre qu'il rencontre, puis il enflamme des allumettes ; bientôt il court sans difficulté jusqu'à sa demeure : finalement, les neuf jours écoulés, il jouit du plein usage de sa langue, et il a recouvré son ancienne santé.

L'autre miracle se produisit en l'année 1862, à Lyon, dans l'asile de jeunes filles de Saint Jean. Adélaïde Joly, âgée de neuf ans, qui, en tombant, s'était heurtée contre un mur, fut atteinte d'une tumeur blanche au bras gauche. Les médecins désespérant de la guérison, un lacet des souliers du vénérable Jean-Baptiste Vianey fut appliqué sur le bras de la patiente, durant une neuvaine de prières. La guérison s'ensuivit sur-le-champ et elle fut si complète que bientôt il ne subsista plus aucune trace de la maladie.

Une enquête fut ouverte au sujet de ces deux miracles ; et, les procès apostoliques ayant eu lieu, la validité de ces miracles fut certifiée et approuvée. La discussion eut lieu, d'abord au cours d'une réunion antépréparatoire, tenue dans le palais du Rme cardinal Lucido-Maria Parocchi, d'illustre mémoire, le douzième jour des calendes de janvier de l'année 1902, puis dans une séance préparatoire, au palais du Vatican, le treizième jour des calendes de mars de l'année dernière, enfin dans l'assemblée plénière, en présence de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, le septième jour des calendes de février de la présente année. Dans cette dernière réunion, le Rme cardinal François Désiré Mathieu, remplaçant comme rapporteur le défunt cardinal Lucido-Maria Parocchi, proposa cette question : *Si des miracles sont établis, et lesquels, dans le cas et pour l'effet dont*

*il s'agit.* Le Très Saint-Père recueillit les suffrages des consultants et des cardinaux, sans cependant rien décider, afin d'avoir en une matière si grave le temps d'implorer le secours divin.

Aujourd'hui enfin, en ce premier dimanche du carême, le même Très Saint-Père, ayant célébré le saint sacrifice dans sa chapelle privée, ayant fait son entrée dans l'illustre salle vaticane et ayant pris place à son trône, a ordonné d'appeler et d'amener devant lui les Révérendissimes cardinaux Séraphin Cretoni, préfet de la S. Congrégation des Rites, ou, à sa place et en son nom, Louis Tripepi, pro-préfet de cette même Congrégation des Rites, et François-Lésiré Mathieu, rapporteur de la cause, en même temps que le R. P. Alexandre Verde, promoteur de la foi, et moi, secrétaire soussigné. Et en leur présence, Sa Sainteté a confirmé par un décret solennel : « Que les deux miracles sont établis : le premier, *la guérison instantanée et parfaite de l'enfant Claude-Louis Roussat, d'une très grave maladie épileptique* — et le second, *la guérison instantanée et parfaite de la jeune fille Adélaïde Joly d'une tumeur blanche au bras gauche.*

Et le Souverain Pontife a ordonné que ce décret fut publié et placé dans les actes de la Congrégation des Saints Rites le dixième jour des calendes de mars de l'année 1904.

SÉRAPHIN, card. CRETONI, préfet de la Sacrée  
Congrégation des Rites.

† DIOMÈDE PANICI, archevêque de Laodicée, se-  
crétaire de la S. Congrégation des Rites.

Place † du sceau.

XIII<sup>e</sup> CENTENAIRE

DE LA

## MORT DE SAINT GREGOIRE LE GRAND

604-1904

L'ANNÉE 1904 ramène le treizième centenaire de la mort de saint Grégoire le Grand. Un comité s'est formé à Rome pour célébrer solennellement cet anniversaire. A la date du 7 décembre, ce comité a lancé la circulaire suivante :

« Nous bénissons les promoteurs des fêtes centenaires en l'honneur du saint Pontife Grégoire le Grand, avec le vœu très ardent que le but visé soit atteint.

Du Vatican, le 27 août 1903.

« PIE X, PAPE ».

Un comité romain s'est formé, par l'initiative du cercle de Saint-Pierre, pour fêter le centenaire de la mort de saint Grégoire I<sup>er</sup>, il se propose de rassembler les vœux exprimés, durant ces dernières années, par les divers congrès de sciences et d'art sacrés. En commençant son œuvre sous la présidence honoraire de l'Eme cardinal Pierre Respighi, vicaire général de Sa Sainteté, il sent le devoir d'adresser une invitation chaleureuse et un appel à tous ceux qui ont à cœur les grands souvenirs de l'Eglise, les nécessités de la civilisation et de la société chrétienne.

Saint Grégoire est une telle figure, comme homme, comme pontife, comme saint, que l'on ne saurait se

borner, pour célébrer sa mémoire, à de simples démonstrations de joie, si sérieuses et si imposantes qu'on les conçoive. Il a imprimé, dans les entreprises si diverses, un sillon si large et si profond que tous les siècles, confirmant le plébiscite du siècle qui fut le sien, lui décernèrent le nom de Grand. Naturellement, il éveille les activités les plus nobles des savants, des historiens, des liturgistes, des artistes et de ceux qui étudient et qui travaillent pour améliorer, au nom du Christ, la condition sociale du peuple, pour étendre l'apostolat de la foi et pour renforcer la vie de l'esprit dans la communauté chrétienne et dans le clergé. Son âme eut des aspects multiples, et il faudra aujourd'hui en faire éclater la splendide lumière par tous ses côtés, et presque toutes les classes de personnes pourront, raisonnablement, apporter leur concours spécial à ce très noble objet.

Ceci se fera en plus d'un lieu, mais il est juste que, sans entreprendre sur l'activité particulière et locale, Rome, patrie et siège pontifical de ce grand homme, Rome, qui en conserve le corps et les plus chers souvenirs, concentre le travail commun, y préside et le précède.

Qu'à Rome donc soit préparé dès maintenant un grand congrès intellectuel et de piété qui soit en rapport, dans toute la mesure possible, avec la lumineuse figure que l'on veut honorer et que le centenaire béni soit ainsi non seulement heureux et solennel, mais aussi, et plus encore, fécond en excellents fruits pour l'avantage durable de tous.

Aux solennités plus spéciales au peuple de Rome, et qui auront lieu à l'époque de la fête annuelle du saint Pontife (12 mars), doivent faire suite à une époque plus propice d'autres solennités auxquelles tout le monde chrétien est invité, et particulièrement l'illustre nation anglaise, qui vénère en saint Grégoire le Grand son apôtre et son maître.

Il est nécessaire qu'à Rome, l'importance des prochaines solennités soit bien comprise de tous, et pour ce motif, l'on tiendra, à l'intention générale des Romains, une série de conférences qui auront pour résultat de faire mieux connaître le temps, le génie, la figure de saint Grégoire. Des conférences auront lieu dans les mois de février et mars prochains à des jours et par des conférenciers qui seront indiqués en temps utile.

Dans la semaine de Pâques et dans les jours suivants (6-13 avril) se déroulera la période la plus solennelle des fêtes dans les lieux les plus insignes par leurs souvenirs grégoriens, au Latran, à Sainte-Marie-Majeure, au Vatican, au Célius, à la basilique de Domitille, au cimetière du même nom où le Pontife prononça devant le peuple une homélie fameuse ; en même temps auront lieu les réunions de science liturgique et d'art sacré. Que ceux qui cultivent ces sciences se groupent autour du nom illustre de Mgr Duchesne et des autres savants et amis des arts qui, résidant à Rome, forment la plus importante section de notre comité. Quant aux fervents des mélodies grégoriennes et de la musique sacrée, toute invitation est superflue. Leur satisfaction

sera grande, à coup sûr, d'entendre les suaves mélodies que la tradition répète depuis saint Grégoire, résonner précisément en son honneur et sur sa tombe, durant le solennel office papal.

Soutenu par la bénédiction de Sa Sainteté, le comité a confiance que l'appui, le concours, la généreuse contribution d'un grand nombre le mettront à même d'atteindre le but élevé en vue duquel il a été constitué, en telle sorte que les solennités centenaires de saint Grégoire soient rendues précieuses par un travail sérieux et fécondes en bons renouvellements sociaux et chrétiens.

Rome, 7 décembre 1903.

M. CHIGI, *président*.

C. RESPIGHI, *secrétaire*.

---

## L'UNION APOSTOLIQUE ENTRE PRÊTRES

---

**L**E Souverain-Pontife a adressé, en date du 28 décembre 1903, un Bref à Mgr Luigi Marini, l'un des directeurs de l'Union apostolique entre prêtres, dont les représentants étaient venus à Rome, en novembre dernier, lui rendre leurs respectueux hommages.

Ce Bref concède de précieuses indulgences aux membres de l'œuvre, ainsi que certaines faveurs pour la bénédiction des objets de piété.

Voici le début de ce document :

C'est Notre plus cher désir que de voir les hommes appelés à la vocation sacerdotale se distinguer par la

constante pratique des vertus chrétiennes, et, semblables à des lampes posées sur des candélabres, donner au peuple la lumière de l'exemple. Marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous Nous appliquons donc, en usant de Notre autorité apostolique, à développer avec un soin paternel toutes les institutions qui peuvent contribuer au bien, à l'édification et au profit spirituel du clergé catholique. C'est pourquoi ce n'est pas sans une grande consolation pour Notre âme que Nous avons appris l'état florissant d'une œuvre pieuse, appelée l'Union apostolique des prêtres séculiers. Cette œuvre, fondée en France dès l'année 1862, s'est maintenant répandue, avec l'approbation des évêques, en de nombreux diocèses de tout le monde chrétien, et bientôt la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, les États-Unis, le Canada, l'Amérique méridionale, l'Australasie, et même certaines régions de l'Asie ont goûté les fruits de piété et de sainteté qu'elle a produits dans le champ du Seigneur.

En effet cette œuvre, dont Nous-même avons fait partie autrefois, dont Nous avons éprouvé l'utilité et l'excellence, et dont, même élevé à la dignité épiscopale, Nous avons voulu demeurer adhérent, propose à tous ses membres une règle uniforme de vie, organise des retraites mensuelles et des entretiens spirituels, comporte une correspondance régulière des membres rendant compte de leurs actes aux dignitaires qui les dirigent, maintient et affermit par là et par d'autres ingénieuses pratiques de charité l'union du clergé, et unit les ecclésiastiques dispersés, par le lien fraternel d'une dilection spirituelle. De là une admirable con-

corde entre confrères, une mutuelle édification, un plus grand zèle à conserver l'esprit de la vocation sacerdotale ; le péril de la solitude est écarté, de nombreuses forces se trouvent rassemblées en un faisceau qui les fortifie, chaque prêtre travaille au profit commun et à la perfection commune, et bien que les soucis variés de son ministère ne lui permettent pas d'user de la vie commune avec ses confrères, il ne se sent pas, toutefois, abandonné par sa famille, et ni le secours, ni les conseils de ses frères ne lui font défaut.

Le Saint-Père rappelle ensuite les éloges donnés à l'œuvre par Léon XIII dans sa lettre apostolique du 31 mai 1880, fait lui-même l'éloge de Mgr Lebeurier, directeur général de l'œuvre depuis quarante-deux ans, et énumère ensuite les faveurs spirituelles accordés à celle-ci.

---

## NOTRE DRAPEAU

---

**L**E 24 juin dernier, les Zouaves canadiens ont déployé à Montréal un riche Carillon-Sacré-Cœur. Avec leur étendard haut levé au-dessus de la foule dans la grande solennité de la fête, ces vétérans de l'armée pontificale ont accompli, ce semble, une mission qui leur appartenait, celle de présenter au peuple de la part des Comités son drapeau national. Et ce qui prouve que le peuple était tout disposé à l'accueillir favorablement, c'est que nous avons vu ce jour-là le drapeau-insigne briller sur la poitrine de peut-être trente mille personnes.

Le jour de l'élection de Pie X, au mois d'août der-

nier, le cardinal Gibbons disait à un journaliste : « Deux choses ont réjoui mon âme aujourd'hui : d'abord l'élection du nouveau Pontife ; ensuite, la vue du drapeau américain qui étalait ses couleurs sur la basilique de Saint-Pierre. »

Quand donc nous aurons enfin notre drapeau, que nous l'aurons fait pendant nombre d'années le témoin de toutes nos joies et de toutes nos fêtes, qu'il sera devenu une tradition, et que l'âme de la patrie s'y sera pour ainsi dire incarnée, nous connaissons alors comme le cardinal américain tout ce que la vue des couleurs nationales peut produire dans l'âme de délicieuses impressions.

Mais pour le moment, ce qui importe, c'est de constater l'état des esprits sur la question.

Il nous faut un drapeau national, voilà le vœu unanime d'un bout à l'autre du pays ; inutile de vouloir le méconnaître. Ce drapeau ne peut être que le drapeau qu'a chanté Crémazie, drapeau légendaire, auquel il faut ajouter pour le compléter comme drapeau national, la croix blanche des étendards de Cartier, de Champlain, de Montcalm et de Lévis. Sur ce point également, accord presque parfait : les dissidents sont fort peu nombreux. Mais la question du Sacré-Cœur divise davantage.

Les uns, très convaincus, très zélés, veulent que le Sacré-Cœur apparaisse sur notre drapeau ; les raisons qu'ils apportent à l'appui de leur désir sont de la plus haute valeur. Les autres, qui gardent le silence, mais

probablement les plus nombreux, ne veulent en aucune façon donner leur appui à cette partie du projet des Comités.

D'où vient cette divergence d'opinion chez des gens également éclairés, également bien disposés ? C'est que la question a deux faces, et si la question a deux faces, c'est qu'il y a drapeau et drapeau.

Quand, par exemple, nous voyons suspendu à la porte d'une salle d'encan le drapeau rouge anglais, nous passons indifférents sans songer à donner la moindre marque de respect ou d'attention à ce morceau d'étoffe, bien qu'il soit aux couleurs britanniques.

Tout autre est notre impression lorsque, dans un cortège, apparaît déployé l'étendard anglais. Alors nous sommes saisis de respect, et dans ce drapeau nous saluons l'Angleterre.

Il y a donc drapeau et drapeau. Il y a drapeau au sens classique du mot, tel que défini par les dictionnaires, et drapeau en un sens beaucoup plus large et qui a pour synonyme couleurs nationales.

Voici comment le plus récent dictionnaire français, « Le nouveau Larousse », définit le drapeau : « Etendard, bannière, pièce d'étoffe qu'on attache à une sorte de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter pour servir à donner un signal, à indiquer un point de ralliement, à distinguer la nation qui l'arbore. On distingue dans un drapeau trois parties : la hampe, la cravate et l'étamine. »

Le drapeau proprement dit n'existe que pour une

collectivité, comme un corps d'armée, une Société Saint-Jean-Baptiste, une Ligue du Sacré-Cœur, une association quelconque. Le peuple individuellement n'a pas de drapeau, il a ses couleurs nationales qu'il peut arborer ou étaler à profusion. Cependant l'usage permet de donner, par analogie, aux couleurs nationales le nom de drapeau.

Autrefois les peuples n'avaient que des emblèmes comme signe de leur nationalité, l'Aigie, le Lion, le Léopard, l'Ours, le Coq, etc., et le dernier-né des emblèmes nationaux, notre Castor. Aujourd'hui, les couleurs nationales remplacent ces emblèmes ; c'est plus noble et surtout plus décoratif. Les couleurs nationales d'un peuple sont tout simplement les couleurs mêmes de son drapeau. Mais cet usage est assez récent ; il date à peine du commencement du siècle dernier. Nos pères, sous la domination française, ne l'ont pas connu, pas plus qu'il n'était connu en France même.

Le drapeau est une bannière — tous les dictionnaires le définissent ainsi—bannière qui diffère de la bannière religieuse par le mode de suspension de l'étoffe ; et comme la bannière religieuse, le drapeau admet des inscriptions, des figures et des emblèmes. Plus il en a, plus il est riche. Tous les drapeaux de l'armée française en sont chargés sur l'une et sur l'autre face ; notre drapeau-relique de Carillon en a, tous les drapeaux des Sociétés Saint-Jean-Baptiste en ont, tous les drapeaux des Ligues du Sacré Cœur, si nombreuses en ce pays, en ont ; tous les drapeaux des diverses associations que vous connaissez, en ont.

Les couleurs nationales n'en ont pas et n'en doivent pas avoir. Ce que l'œil aime à contempler ondulant dans le ciel, ce sont des couleurs et rien qui en ternisse l'éclat, la pureté et la transparence.

Qui ne voit que les couleurs nationales, bien qu'en soi infiniment respectables, sont loin d'avoir pratiquement la même dignité et la même importance que le drapeau lui-même ?

Le drapeau a une dignité que l'on serait tenté d'appeler royale. A l'armée, il est déposé dans la salle d'honneur du régiment ; et s'il doit sortir pour figurer dans quelque solennité, la remise n'en est faite qu'avec un cérémonial déterminé au porte-drapeau qui vient le chercher, accompagné de sa garde et escorté d'un détachement en armes que précède la musique du régiment.

Pour les couleurs nationales, mises en vente partout, le premier venu peut les acheter et en user comme bon lui semblera.

Conformément au désir exprimé par Notre-Seigneur pour les étendards de Louis XIV, la Société Saint Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec a, la première, adopté le Sacré-Cœur avec le drapeau national proposé. Ce sera à jamais pour elle un titre de gloire. Toutes les autres sociétés suivront, si le peuple adopte les couleurs.

Comme il sera beau alors, dans nos solennités de la Saint-Jean-Baptiste ou autres, de voir passer, avec une escorte d'honneur et au bruit des fanfares, le drapeau de la patrie orné du Sacré-Cœur.

Lorsque le 65<sup>e</sup> Régiment partit pour sa campagne du Nord-Ouest, les dames de Montréal lui présentèrent un drapeau du Sacré-Cœur. S'il arrive qu'un régiment canadien-français parte un jour pour une expédition quelconque, il aura cette fois son drapeau Carillon, au centre duquel, dans un rayonnement d'or, brillera le Sacré-Cœur.

Cet emblème du Sacré-Cœur ne peut convenablement paraître sur un drapeau qui richement appliqué en demi-relief, tel qu'il est sur les ornements d'église. Ainsi était-il sur l'oriflamme des Zouaves à Loigny ; ainsi nous l'avons admiré sur le drapeau des Zouaves à Montréal.

Mais autant le peuple sera heureux de voir le Sacré-Cœur *briller* sur son drapeau national, autant il hésite à l'admettre pour ses couleurs nationales. Et s'il hésite, ce n'est pas par respect humain. Notre peuple ne connaît pas le respect humain, il aime à proclamer sa foi à ciel ouvert : en cela il est le digne frère des Vendéens. Ce n'est pas non plus par indifférence pour la gloire du Sacré-Cœur. Oh ! le Sacré-Cœur, il l'aime. Dites-lui de le mettre sur sa poitrine, et il le mettra fièrement. C'est plutôt le sens religieux de notre peuple si profondément religieux qui le fait hésiter. Il ne peut admettre qu'on aille prendre dans le sanctuaire un emblème vénéré pour le faire traîner partout et servir à tout.

Mais laissons-là la question de convenance, il y a peut-être du pour et du contre. Venons-en à la pratique.

Voici que dans un village se prépare une fête, c'est

l'évêque qui arrive pour sa visite pastorale. On ratisse les chemins, on plante des balises, on étend des banderoles. De quelques morceaux d'étoffe, avec l'aide des plus habiles couturières de la place, on confectionne ces gentils pavillons d'azur fleurdelisés et croisés de blanc. On les veut suspendre à toutes les portes, les voir flotter sur tous les toits. Mais le Sacré-Cœur et la guirlande de feuilles d'érable... qui va les peindre ?

Nous n'avions rien de plus cher autrefois que nos emblèmes nationaux, le Castor et la Feuille d'érable. On a cru, il y a quelque cinquante ans, que ces emblèmes nous feraient un drapeau national avec les couleurs françaises. Sur quels drapeaux les voit-on aujourd'hui ? Uniquement sur les drapeaux des Sociétés Saint-Jean-Baptiste ; ils ont bien vite disparu de tous les autres. C'est que le peuple ne s'arrête pas longtemps à peindre ses pavillons, d'autant plus qu'il finit par s'apercevoir qu'un pavillon peint d'un emblème paraît plutôt taché lorsqu'on le voit flottant dans le ciel.

Donc, un drapeau national avec le Sacré-Cœur, des couleurs nationales sans aucun emblème, si ce n'est pour ceux qui en veulent encore tenter l'essai : voilà la conclusion à laquelle il faut s'arrêter, si l'on veut avoir un drapeau vraiment national, c'est-à-dire pratiquement accepté de tous. Au reste, l'emblème ne change pas le drapeau. Lorsque Mgr Pascal, dans ses courses chez les tribus sauvages, dépose sur l'avant de son canot le tricolore français pour bercer son âme du souvenir de la patrie lointaine, c'est bien le drapeau de la France qu'il

a sous les yeux, quoiqu'il porte l'image d'un Sacré-Cœur.

L'idée du drapeau Carillon a été répandue partout, elle a été admise partout. Ce qu'il faut répandre maintenant, c'est la manière de confectionner ce drapeau, les proportions de la croix blanche et des fleurs de lis, et le mode d'application des fleurs de lis. Pour cela, rien de mieux que des comités de dames ; et s'il s'en forme, je désire leur communiquer quelques renseignements.

Nos pères en '37 ont inscrit sur un de leurs drapeaux : « Honneur aux dames canadiennes patriotes ». Si les dames veulent bien donner leur concours à l'œuvre nationale qui se poursuit, Montréal verra un beau spectacle le 24 juin prochain.

C'est à Montréal même, dans l'enceinte de ses murs maintenant disparus — et non dans l'île Sainte-Hélène — que le 8 septembre 1760 le chevalier de Lévis fit brûler ses drapeaux.

Or, tous ces mille drapeaux d'azur à la croix blanche et aux fleurs de lis, flottant au sommet des édifices, ondulant dans toutes les rues, décorant la façade de toutes nos demeures, n'est-ce pas la plus glorieuse résurrection qu'on puisse imaginer des drapeaux anéantis ?

Heureuse coïncidence ! c'est ce jour-là même que se fera à Montréal l'inauguration du monument Crémazie, notre barde canadien et le chantre du drapeau de Carillon.

Pensez-vous quelquefois à ces temps glorieux  
Où seuls, abandonnés par la France leur mère,  
Nos aïeux défendaient son nom victorieux  
Et voyaient devant eux fuir l'armée étrangère ?

CRÉMAZIE.

Pensez-vous quelquefois à ces temps glorieux ?... La fête du 24 juin sera notre réponse, puisse donc l'éclat de cette fête aller par delà les mers réjouir la grande ombre de notre poète exilé.

Abbé ELPHÈGE FILIATRAULT.

### LES PRÉDICATEURS DE LA SCÈNE (1)

**N**OUS voudrions attirer l'attention de nos lecteurs sur un livre plein d'actualité de M. François Veillot. Il a pour titre l'en-tête de notre article : *Les Prédicateurs de la Scène*. A une époque où le théâtre est regardé comme obligatoire dans un certain monde raffiné, il n'est pas inutile que ceux qui ont charge d'âmes connaissent la note dominante et le caractère général des pièces en vogue. On comprendra facilement que M. François Veillot n'ait pu tout dire. Il y a telle pièce dont un écrivain qui se respecte ne peut entretenir le public honnête et dont la plume se cabre devant certaines descriptions par trop lestes. Tel qu'il est, le livre est excellent et vient à son heure.

\* \* \*

Quelques mots d'analyse pour donner une idée succincte de l'ouvrage comme aussi pour faire connaître à ceux qui les ignorent les sujets les plus goûtés et les plus applaudis aujourd'hui sur les planches. Oh ! le

(1) Les " Prédicateurs de la Scène ", par M. François Veillot, Paris, Victor Reteaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte.

temps n'est plus à la grande tragédie pas plus qu'au drame. De temps à autre, par amour de l'art, on joue encore les chefs-d'œuvre de nos grands dramaturges. Mais habituellement, l'âme contemporaine réclame d'autres sensations plus aiguës, plus vie moderne. Nous en sommes venus aux pièces à thèse où toutes les questions à l'ordre du jour, dans la vie sociale comme dans la politique, se trouvent exposées et débattues dans de longues tirades et d'interminables discours. M. François Veillot met fort bien en relief dans les lignes qui suivent, l'évolution du théâtre actuel. « Deux causes, « écrit-il, entraînent les auteurs à refléter l'opinion. La « première, c'est que la plupart d'entre eux sont dominés « par l'ambition du succès et qu'il leur faudrait donc « une bien tenace opiniâtreté dans les convictions ou « une bien ferme énergie dans la vertu pour ne pas « céder à la tentation de flatter la masse en lui servant « les théories qu'elle aime. La seconde, c'est que les « écrivains du livre ou de la scène, échappent difficile- « ment à la nécessité presque physiologique de souffler « autour d'eux le même air qu'ils respirent. Il n'est tem- « pérément si robuste et si sain qui, plongé dans une « atmosphère où la fièvre demeure à l'état endémique, « n'en ressente au moins quelques frissons ».

\* \* \*

Hélas ! examinons un instant avec M. Veillot ce que les néo-moralistes de la scène jettent tous les jours en pâture à ceux qu'ils prétendent instruire. Il va sans dire que l'amour est plus que jamais le grand ressort dramatique. Mais tandis qu'autrefois il était avant tout au

théâtre « un fait qui nouait des intrigues », il est devenu à présent un droit contre lequel il n'est pas de serment ni de devoir qui puisse prévaloir. Si jadis la morale ne gagnait guère à l'étalage trop souvent indécent des intrigues amoureuses, du moins il ne venait à la pensée d'aucun dramaturge de nimer d'une auréole de vertu les turpitudes et les crimes qui avaient leur source dans l'amour sensuel. Combien nous avons marché depuis ! Dans les pièces à thèse que vont journellement applaudir des pères et des mères de famille, des jeunes gens et des jeunes filles, il n'est question que de « l'amour qui ne doit être enchaîné par aucun entrave. Armés de cette théorie, tout le clan des auteurs dramatiques les plus connus s'en va à l'assaut du mariage et de la vie familiale. On légitime l'adultère. On va jusqu'à dire, jusqu'à étaler cyniquement sur les tréteaux transformés en tribune, qu'il est une nécessité quand le cœur de l'homme ne se sent plus à même de lutter contre ses passions. D'après M. François Veuillot, un seul auteur contemporain a osé faire fi de l'opinion, à ce sujet. C'est M. Brieux qui, dans le *berceau*, s'est élevé avec force et éloquence contre le divorce qu'il condamne, et encore, seulement quand il y a des enfants à se dresser entre l'époux et l'épouse. Supprimez l'enfant, le mariage n'est plus guère qu'un simple contrat pouvant être résilié, lorsqu'une des parties contractantes vient à violer ce qui a été résolu entre elles.

\* \* \*

Après la famille et le mariage vient la question sociale avec ses aspects les plus divers. Et d'abord, que

prêchent les dramaturges actuels qui, suivant l'heureuse expression de Monsieur Veillot, « travaillent dans le féminisme ? » Si nous nous reportons à *la Vassale* de M. Jules Case, on en est venu à rêver d'une égalité parfaite entre l'homme et la femme, en d'autres termes, à proclamer l'indépendance de cette dernière. Peu importe à ces messieurs d'aller contre la nature même ; c'est la thèse du jour, thèse applaudie à outrance par des âmes gagnées depuis longtemps à l'indifférence religieuse, et qui ne savent plus rien ni de l'honneur, ni du devoir.

Cependant dans cette question du féminisme si mal comprise depuis qu'on a oublié l'Évangile et l'enseignement de la foi catholique, il y a une honorable exception à faire en faveur d'une autre pièce de M. Brieux, intitulée : *la petite amie*. Avec bien des lacunes regrettables, bien des idées fausses et absolument inadmissibles au point de vue chrétien, cette pièce mérite des éloges pour le courage qu'y a déployé son auteur à venger la cause des jeunes ouvrières, jetées à quinze et vingt ans, sans aucune protection, dans d'immenses ateliers, foyers de vices et bagnes d'immoralité. Le sujet est trop délicat pour que nous insistions. Mais il fait plaisir de rencontrer, en-dehors des écrivains catholiques, des hommes droits et sincères apportant à la faiblesse exposée à tous les périls et à toutes les vilénies de gens fortunés le cri de leur protestation indignée avec le témoignage de leurs plus ardentes sympathies.

\* \* \*

Il nous resterait encore à montrer avec M. Veillot ce

qu'on pense au théâtre de la *misère et de la charité*, des *plaies sociales*, de la *noblesse de l'argent*, de la *noblesse de la terre*, des *abus de l'orgueil scientifique*, voir même du *célibat ecclésiastique*. Ce sont là, en effet, autant de sujets devant lesquels nos modernes dramaturges ne reculent pas. Mais nous craindrions, dans nos analyses qui doivent être brèves, de dépasser la mesure. Les lecteurs désireux d'être initiés à ces choses pourront d'ailleurs les lire avec beaucoup plus d'intérêt dans le livre lui-même que nous n'avons point la prétention de vouloir remplacer mais que nous voudrions faire connaître. Nous nous contentons avant de terminer de résumer en quelques lignes ce que dit l'auteur des mystères nouveau jeu.

\* \* \*

Que faut-il penser en premier lieu de la prétendue résurrection du mystère ? Faut-il y voir, comme d'aucuns, le besoin inné du sentiment religieux auquel ne peut échapper le cœur de l'homme ? N'y a-t-il pas loi, au contraire, dilettantisme tout pur ? Qu'on nous permette ici de citer de nouveau quelques réflexions de M. Veillot qui semble donner la note exacte de l'attrait qui porte le public le plus indifférent vers ces représentations. « Nombreux aujourd'hui sont les mondains que  
« l'abus du plaisir a rendus presque indifférents au plaisir lui-même, et qui, sans vouloir rompre avec lui  
« parce que sa privation dérangerait leurs habitudes,  
« essaient néanmoins de le remplacer par des sensations  
« inédites. Ayant épuisé les joies que procurent les sens,  
« ils tâchent d'expérimenter les satisfactions que peut

« donner l'esprit, se promettant d'ailleurs, de retourner  
« ensuite à des impressions molus idéales, afin d'établir  
« entre tous ces charmes divers des comparaisons sub-  
« tiles, essentiellement propres à piquer leur curiosité  
« émoussée. Indifférents au devoir et à la vertu, ne  
« voulant plus distinguer le bien du mal, ils ont la pré-  
« tention de demander tour à tour à la chair et à l'esprit  
« ce que l'une et l'autre offrent de jouissances à l'hu-  
« manité ».

\* \* \*

Voilà bien, nous semble-t-il, le véritable motif qui pousse à ces représentations nouveau genre. C'est pour changer d'impression, éprouver des sensations diverses. Le siècle n'est plus assez chrétien pour comprendre un vrai mystère. Les acteurs sont d'âme trop blasée pour pouvoir traduire des sentiments religieux. Les auteurs surtout ont trop perdu le sens des choses surnaturelles pour comprendre avec la divinité du fils de Dieu tout ce qu'il y a de simplicité sublime dans l'Évangile. Prenez, par exemple, la passion de M. Edmond Haraucourt. Vous trouverez dans son œuvre des vers admirablement frappés, des beautés humaines de première ordre, même une réelle bonne volonté de faire un drame chrétien, scrvi par un incontestable talent. Mais de là à s'élever à l'intelligence du divin qui éclate partout dans la passion de Jésus-Christ il y a loin. Si l'auteur excelle à buriner les portraits d'Anne et de Caïphe, à retracer d'un jet vigoureux la trahison de Judas, la bassesse des pharisiens, la lâcheté de Pilate,

dès qu'il est en présence de l'auguste Vierge Marie et de Jésus, il tombe au-dessous de tout ce que l'on peut concevoir. Les croyants surtout ne lui pardonnent jamais ce dialogue voluptueux qu'il ose établir, au pied du Mont des Oliviers, entre le Divin Maître et Marie Magdeleine. Ce sont là des choses d'une inconvenance sans nom et qui touchent au blasphème.

\*  
\* \*

M. Edmond Rostand, le poète du jour, n'a pas été plus heureux dans la *Samaritaine*. Si la pièce procure à l'esprit « une expression prenante, enchanteresse », comme tout ce qu'écrit le charmeur et gracieux talent de M. Rostand, le cœur n'est pas satisfait quand on ferme le drame. Pas plus que M. Harencourt, le brillant auteur de *Cyrano* et de *l'Aiglon* ne comprend l'Évangile. « Tous ses jeux d'esprits, ses chatoiements d'images, ses clinquants de mots » ne parviennent pas à rendre la sublimité du récit divin. Et puis d'ailleurs, comme le fait justement remarquer M. François Veuillot, la *Samaritaine* de M. Rostand renferme une idée très fautive. Son auteur appartient à cette école soit disant catholique où l'on ne veut voir que les miséricordes de Dieu, et qui prétend qu'on peut racheter toutes les faiblesses de l'humanité en s'abandonnant à l'amour de Dieu. Assurément, « s'il est vrai, comme ajoute M. Veuil-  
« lot, que Notre-Seigneur est toujours prêt à recevoir le  
« pécheur et à lui pardonner, on peut néanmoins, sans  
« tomber dans les rigueurs du Jansénisme, ajouter que

« la religion chrétienne avec la charité prêche la pénitence et, en offrant la miséricorde, exige le sacrifice »

\* \* \*

Que conclure de ces réflexions ? A notre avis, tous ceux qui ont charge d'âme devraient employer leurs plus généreux efforts à détourner ceux dont ils ont la responsabilité devant Dieu des dangers du théâtre. C'est délicat et difficile en bien des cas, nous le savons. Mais quand on réfléchit que le théâtre est avec le mauvais journal et le mauvais livre la cause la plus directe de la perte de tant de chrétiens, n'y a-t-il pas là de quoi exciter le zèle et la charité de ceux et celles qui comprennent le prix d'une âme ? Ils ne réussiront pas toujours à empêcher le mal ; cela va de soi. Mais avec des efforts constants, une affection vraiment paternelle et la grâce de Dieu, nous sommes persuadé qu'ils arriveront à préserver du poison mortel, qu'infusent à de jeunes cœurs ces pièces dissolvantes, bon nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui leur devront, avec la garde de leur innocence, les joies calmes et sereines de la vertu.

A. B.

---

## LES EUDISTES

Devant le tribunal de la Seine

---

**L**E 26 de janvier dernier, les Eudistes de la maison de Paris et, parmi eux, le R. P. Le Doré, supérieur-général, comparaissaient devant le tribunal de la Seine. Leur crime était celui de tant d'autres religieux :

Ils avaient refusé de se soumettre aux exigences révoltantes de la prétendue loi des associations votée sous le ministère Waldeck-Rousseau et depuis faussée et déformée par M. Combes. Avant Me. Chopin d'Arnouville, son éminent avocat, le R. P. Le Doré a lui-même plaidé sa cause et celle de son Institut. Nous ne citerons de son plaidoyer, — chef-d'œuvre d'éloquence et voix de la justice opprimée mais jamais vaincue, — que la fière protestation qui suit : « Qu'on n'espère pas réussir à re-  
« prendre la double puissance des empereurs Romains,  
« même en renouvelant les massacres des premiers âges  
« chrétiens. Aucune fibre humaine ne pourra jamais  
« rien contre des consciences véritablement libérées pour  
« le Christ. En lançant dans le monde cette grande paro-  
« le : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce  
« qui est à Dieu », Jésus-Christ a fait le partage des deux  
« pouvoirs. Pour tous ceux qui croient en lui, la plus  
« belle partie de la personnalité humaine n'est plus sous  
« la domination de l'homme. Nous laissons à César ce  
« qui est à César ; mais c'est en vain qu'un César, si  
« puissant qu'il fût, tenterait de porter la main sur ce  
« qui en nous est à Dieu. Dégorgés, affranchis de toute  
« domination humaine, nous restons maîtres de nous,  
« maîtres de nos croyances, maîtres de notre foi, maî-  
« tres de la direction et des actes de nos âmes et de nos  
« consciences. Ce domaine est inaliénable. Chaque fois  
« que César essayera de porter atteinte à cette liberté,  
« nous continuerons, comme les premiers chrétiens, à  
« arracher nos âmes à sa tyrannie et à libérer nos cons-

« ciences du joug qu'il voudrait leur imposer, nous continuerons à répondre ; « *Homo, non Deus* », Vous êtes « des hommes et non pas Dieu ».

Inutile d'ajouter que ces nobles revendications n'ont servi à rien, pas plus que la cinglante et irréfutable plaidoirie de Me. Chopin d'Arnouville. Les Eudistes ont été condamnés. Mais qu'ils se consolent comme tous les religieux proscrits. M. Combes n'est pas éternel et la tyrannie n'a qu'un temps.

A. B.

---

## DECRETS ET SOLUTIONS

---

### C. du Saint-Office

---

14 janvier 1903.

*Le Saint-Siège n'autorise pas à envoyer les Saintes huiles par la poste. Mais quand des clercs ne peuvent les porter, on peut les confier à des laïques d'une fidélité éprouvée.*

Très Saint-Père,

L'évêque de Portalègre, au Brésil, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, lui expose humblement ce qui suit : A raison des distances immenses et de la rareté des chemins de fer, ce qui rend les voyages difficiles et coûteux pour un grand nombre de curés de son diocèse, il en est qui ne peuvent renouveler les saintes Huiles chaque année, ou du moins ne peuvent le faire que très tard ; aussi l'évêque demande humblement l'autorisa-

tion d'envoyer les saintes Huiles par la poste, en prenant toutes les précautions pour le faire avec le plus de décence possible et pour éviter les profanations.

Feria IV, 14 januarii 1903.

In Congregatione Generali S. Romanæ et Universalis Inquisitionis, habita coram EEmis ac RRmis Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisitoribus generalibus, proposito suprascripto dubio, præhabitoque RR. DD. Consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt :

Ut in Leavenworthien. Feria IV, die 1 maii 1901, Porro citatum decretum in Leavenworthien, sic se habet :

« I. Licetne sacra Olea transmittere ad Sacerdotes per *The Express*, seu societatem quamdam mercatoriam ex acatholicis, ut plurimum, et ethnics, quæ res varias exportandas recipit ?

« II. Licetne eadem sacra Olea ad Sacerdotes mittere per viros laicos, quo ipsorum Sacerdotum convenientiæ consulatur ?

« Suprema hæc S. C. respondit : Ad I. *Non licere.* Ad

II. *Deficientibus clericis affirmative, modo constet de laicorum, qui ad id deputantur fidelitate.*

Sequenti vero Fer. V die 15 ejusdem mensis et anni, SSmus D. N. Leo Pp XIII, per facultates Emo Cardinali hujus supremæ Congregationis Secretario impertitas, resolutionem EE. ac R. R. Patrum adprobare dignatus est.

I. Can. MANCINI, S. R. et U. Inquisit. Not.

## BIBLIOGRAPHIE

## Actes épiscopaux

MONTRÉAL, 8 février 1904. — *Circulaire au Clergé.*

- 1o Règlements pour le Carême.
- 2o Guerre aux mauvais journaux et aux mauvais livres — Lettre de S. Excellence le Délégué Apostolique.
- 3o Conférences ecclésiastiques.
- 4o Certificats de Baptême, de mariage et de sépulture ; certificats de publication de bans de mariage.
- 5o Circulaires et mandements.
- 6o Compte-rendu des collectes prescrites pour 1903.

CHICOUTIMI, 2 février 1904. — *Circulaire au Clergé.*

- 1o Le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.
- 2o Les Saintes Huiles — Règles à suivre pour leur transport.
- 3o Règlement pour le prochain carême.
- 4o Le même prêtre qui a chanté un service funèbre doit faire l'absoute.
- 5o OEuvres diocésaines.

OTTAWA, 8 février 1904. — *Lettre Pastorale*

« La vie chrétienne ».

## Ouvrages reçus à la Revue

- The Catholic Directory. — 1904. Complete Edition Milwaukee. The W. H. Wiltz Co ; Publishers.
- La Gerarchia Catholica. — La famiglia et la Cappella Pontificia Anno 1904.
- An authentic History of Ireland. — From the earliest times down.
- L'Enfant de Chœur au pied des Autels. — Garneau, éditeur, Québec

---

Le drapeau Canadien-français. — Azur — Fleur de lis — Castor — Feuille d'érable — Ecusson — *Nos raisons*. Par l'abbé F. A. Baillairgé, Saint-Hubert.

Les Prédicateurs de la scène. — Par François Veillot.—Un beau vol. in-18 jésus.—Paris (6e), Retaux, 82, rue Bonaparte. — Prix : 3 fr. 50. A Montréal et à Québec chez les principaux libraires catholiques.

Les Prédicateurs de la scène ?... Il y a donc des Prédicateurs de la scène ?... Assurément ; et il suffit d'énumérer les comédies qui, ces années dernières ont obtenu le plus de succès ou soulevé le plus de discussions, pour s'en convaincre. Aujourd'hui, quantité d'auteurs dramatiques, et des plus connus, les Brioux, les Lavedan, les de Curel, les Donnay, les Mirbeau, etc., etc., s'érigent en moralistes et défendent autant de thèses qu'ils écrivent de pièces.

Il était curieux et opportun d'étudier celles-ci, au point de vue de celles-là. Car les théories, prêchées sur le théâtre ont le double intérêt de refléter plus ou moins le courant de l'opinion publique et, en même temps d'influer sur cette opinion.

M. François Veillot a fait ce travail.

Quelles sont les vues du théâtre contemporain sur le mariage, l'amour, le divorce, l'éducation des enfants, le féminisme, la pauvreté, la question sociale, la noblesse, la science, la foi, la morale, etc. — C'est ce que l'auteur de ce volume expose dans une série de chapitres groupés méthodiquement, où les idées se dégagent de l'analyse des pièces et de citations brèves, mais significatives.

Ajoutons que M. François Veillot, non content d'exposer, discute et conclut. Son ouvrage a donc à la fois une valeur documentaire et une valeur polémique.

---